

2008 au DINF

Infrastructures de transports publics et privés, informatique, bâtiments publics : tous les grands domaines d'activité du département ont connu des développements importants en 2008.

Le m2 roule, le RER se développe

Trois dates ont marqué l'histoire du développement des transports publics du canton : le 18 septembre, la première ligne de métro automatique de Suisse et la plus pentue du monde était inaugurée, aboutissement de 15 ans de travail pour le Service de la mobilité. Les passagers ont dû patienter jusqu'au 27 octobre pour pouvoir utiliser le nouveau métro. L'exploitation de la ligne doit encore être stabilisée pendant la phase initiale de "rodage".

Le 1^{er} décembre, le RER vaudois a franchi une étape décisive avec le premier coup de pioche de la halte de Prilly-Malley, après moins de 18 mois consacrés aux études de projet, à la procédure d'obtention du permis de construire, aux négociations avec les riverains et à l'adoption du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil. La halte va contribuer à accroître le trafic sur le RER vaudois et l'introduction de nouvelles rames "FLIRT" favorisera la cadence à 15 minutes entre Cossonay et Cully.

Transports dans les agglomérations

Le 19 décembre, le Conseil fédéral mettait en consultation son projet de répartition des contributions fédérales pour l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération. Les agglomérations Lausanne-Morges (PALM) et franco-valdo-genevoise (PAFVG) devraient bénéficier d'un subventionnement fédéral de 40%, un taux parmi les plus élevés de Suisse. Quant à l'agglomération yverdonnoise (aggloY), elle obtiendrait un taux de subventionnement de 35%. Les soutiens financiers de la Confédération profiteront d'abord aux transports publics et à la mobilité douce (lignes de tramway, amélioration des réseaux de bus et de trolleybus et développement de réseaux cyclables).

L'informatique consolidée

Suite à des difficultés rencontrées à la Direction des systèmes d'information (DSI), le Conseil d'Etat a décidé en janvier 2008 le lancement du projet PACE (plan d'action du Conseil d'Etat) en vue de consolider l'organisation et le fonctionnement de la DSI. Dans le cadre de ce projet, avec le soutien de l'Unité de conseil et d'appui en management & organisation (UCA),

- des orientations stratégiques du système d'information cantonal ont été adoptées par le Conseil d'Etat;
- un projet de règlement de l'informatique cantonale a été soumis au Gouvernement;
- les processus et rôles des instances décisionnelles ont été documentés et formalisés;
- une nouvelle structure de la DSI a été adoptée, ainsi qu'un plan de mise en œuvre, avec notamment une cellule Ressources humaines renforcée.

En novembre 2008, le Gouvernement a décidé de réinternaliser pour mi-2009 l'exploitation et le support informatiques, confiés à Bedag Informatique SA depuis 2001, dans une société de droit public (CCE.VD).

Bâtiments publics exemplaires

L'inauguration du Centre d'entretien des routes nationales de Bursins et la remise de la salle de gymnastique du Gymnase de Lausanne-Beaulieu, tous deux certifiés Minergie-eco manifestent la concrétisation des directives énergétiques de l'Etat de Vaud et confirment le bien fondé de la stratégie mise en place par le département.

Le jury du concours d'architecture pour le nouveau Parlement a retenu 33 candidats qui ont été invités à déposer un projet dans le cadre du premier degré du concours. Cette sélection a cependant été attaquée par un candidat écarté. Le Tribunal cantonal, puis le Tribunal fédéral ont rejeté ce recours, qui a eu pour effet de retarder le projet

de six mois.

Routes et autoroutes : projets d'avenir

En mai 2008, le département a obtenu l'autorisation de la Commission des finances du Grand Conseil de continuer les études et les travaux pour le projet de route transchablaisienne H144, après avoir examiné l'estimation d'un surcoût annoncé. En effet, la part cantonale de 26.74 millions de francs devisée en 2003 est passée à 36.17 millions (sans les hausses), principalement en raison des surprises géologiques.

Le 1^{er} janvier 2008, le réseau autoroutier est devenu domaine de la compétence de la Confédération. Pour résoudre certains problèmes d'engorgement, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de financement visant à résorber les goulets d'étranglement, parmi lesquels l'échangeur de Crissier – Villars-Ste-Croix dès 2011, puis celui de Coppet – Le Vengeron. En outre, le Conseil fédéral propose, sous réserve du financement, l'inscription du concept de grand contournement autoroutier de Morges dans le futur réseau des routes nationales.

Et encore

Signe parmi d'autres du nouvel élan et de la confiance retrouvée grâce aux finances cantonales saines, le Grand Conseil a accordé toute une série de crédits importants dans le domaine immobilier, routier et des transports publics. Certains permettront de rattraper le retard accumulé pendant les années de difficultés financières (22 millions pour l'entretien des bâtiments et 4.43 millions pour les revêtements routiers).

Au plan législatif, la loi sur le cadastre géologique est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

Groupes de prestations

61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

Groupes de prestations

61.2 Ressources humaines

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

Groupes de prestations

61.3 Informatique

61.3 Informatique

- Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.
- Maintenance et support des outils informatiques.
- Coordination des projets informatiques, géomatiques et de la formation.
- Centre de compétence transversal dans le domaine de la Géomatique (gestion de données géoréférencées = géodonnées).

Descriptif

- Garantir la cohérence du système d'information pour que les données qui s'échangent soient exploitables et utiles.
- Maîtriser le savoir-faire dans le domaine géomatique et mettre à disposition ces compétences d'autres département (Centre de compétence transversal).
- Assister les service dans la maîtrise de leurs projets informatiques, Maîtriser techniquement et financièrement l'évolution du système d'information et des applications.
- Assurer la sécurité des applications et des données selon les principes de confidentialité, intégrité et disponibilité.
- Assurer une communication claire et efficace, en proportion avec les projets et demandes en cours.
- Coordonner les activités avec les centres d'exploitation, de télécommunication et l'office de la sécurité informatique.
- Offrir un support adéquat aux utilisateurs pour les applications métier
- Assurer la maintenance applicative des logiciels et applications métier
- Coordonner la formation informatique des utilisateurs du département

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du Département.
- Utilisateurs de l'informatique d'autres département (DFIN, DEC, DIRE, DSE).
- DPSI.
- CCV.
- CCT.
- OSIC.
- Sociétés de service partenaire.

- Collaboration intercantonale romande dans le domaine géomatique.
- Collaboration avec l'association pour le système d'information du territoire vaudois, ASIT-VD.

Groupes de prestations

61.4 Finances

61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- -Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

Groupes de prestations

61.6 CAMAC

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Groupes de prestations

61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

Descriptif

Développement durable

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

Marchés publics

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Récolte des statistiques.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.

Procédés de réclame

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Prévention accidents de chantier

- Organisation des séances de la commission.
- Organisation de journées de formation pour les préposés communaux.
- Appui et conseils aux communes, entreprises et bureaux.
- Préparation des développements règlementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.

Événements marquants, évolutions significatives

Personnel :

- Au 1er avril 2008, le nouveau secrétaire général est entré en fonction.
- Au 1er mai, Monsieur Gilles de Montmollin a repris le poste de secrétaire général adjoint
- Au 1er septembre, Monsieur Michel Ansermoz, adjoint, a pris la direction de la CAMAC, le titulaire ayant donné sa démission pour le 30.06.08
- Au 31 décembre 2008, le responsable financier départemental a quitté l'Etat

Appui à la conduite du département

Le SG a continué de participer au comité de suivi financier du projet m2, et dans ce cadre a contribué à l'élaboration de la demande de crédit complémentaire. Il a aussi participé au groupe de travail pour l'organisation de l'inauguration officielle.

Le SG s'est fortement impliqué dans la démarche PACE de la DSI, en appuyant la direction du service dans les nombreux ateliers. Il a aussi contribué à la coordination du groupe de travail sur le partenariat intercantonal de l'exploitation informatique. Démarche qui a finalement abouti à la décision du Conseil d'Etat de réinternaliser cette exploitation.

URH

L'année a été marquée par un soutien très fort de l'URH départementale aux services du département dans le cadre de la démarche DECFO-SYSREM.

Pour le projet PACE de la DSI, l'entité RH a participé au comité de suivi et a oeuvré à la constitution de la cellule RH du service. La RRH a été présente dans les locaux du service un jour par semaine pour apporter un appui à la direction et aux membres de l'encadrement et répondre aux nombreuses sollicitations des collaborateurs.

L'URH s'est investie également dans le programme Re-Agir par la collaboration à la mise en place d'un cours pour l'encadrement du SR et la participation au GT OAI.

Communication

Dans le domaine de la communication, le SG a notamment contribué à la mise en place du plan de communication de la DSI (démarche PACE) et participé à la communication du PALM.

Projets particuliers

Cadastre géologique

Le recours déposé à la cour constitutionnelle par l'AVGG (association vaudoise des géologues et géotechniciens) ayant été rejeté, la loi sur le cadastre géologique a pu entrer en vigueur au 1er juillet 2008.

Un groupe de travail composé des différents partenaires (ACV, musée géologique, EPFL et AVVG) s'est attelé à l'élaboration des directives d'application qui devraient être mises en vigueur au 1er semestre 2009.

CAMAC

Consolidation du processus post permis de construire : Après la délivrance du permis de construire, le processus d'interaction et d'échange d'information entre les différents partenaires (communes, propriétaires, ECA, RF, OIT, CAMAC) n'est pas suffisamment organisé et donne lieu à des échanges redondants et dispersés. L'objectif est donc d'organiser ce segment pour une meilleure efficacité et une disponibilité facile des informations pertinentes. L'étape réalisée en 2008 a consisté en la mise en oeuvre de la convention entre l'ECA et les communes pour que les transmissions des permis de construire/habiter passent par le site CAMAC permettant ainsi la suppression de l'échange de courrier.

Amélioration du processus de publication des avis d'enquête avec Publicitas : Le processus de facturation des avis d'enquête est compliqué et exige des travaux de contrôle conséquents par la CAMAC. Les négociations avec Publicitas ont été finalisées au 2ème semestre et vont contribuer dès le 1er janvier 2009 à diminuer les coûts de certaines publications et simplifier de traitement de la facturation.

Coordination RPT

Le SG a assuré la coordination de la démarche auprès des services du département et collaboré à l'élaboration et la signature de plusieurs conventions-programme, ainsi que le suivi de la constitution de l'unité territoriale II pour l'exploitation des routes nationales.

Rapport annuel de gestion 2008
Département des Infrastructures (DINF)
Secrétariat général (SG-DINF)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordination et suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services sur la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG

Événements marquants, évolutions significatives

Lancement et suivi de l'Agenda 21

Le lancement de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat figurant dans le programme de législature 2007-2012 à l'ensemble des personnes concerné par cette démarche a eu lieu le 1er février. A cette occasion, les objectifs du Conseil d'Etat en terme de développement durable ont été présentés et les participants ont ensuite été appelés à choisir les politiques, programmes et projets en lien avec ces objectifs. Une discussion sur les besoins des participants et des services à la démarche Agenda 21 en terme de formation, d'échange, de soutien a été menée. A l'issue de cette journée, différents groupes de travail en lien avec les objectifs de l'Agenda 21 ont été constitués.

Mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal

L'Etat dispose essentiellement de deux leviers d'action pour tendre vers les objectifs de l'Agenda 21. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet changer de cap sans une volonté de tous.

Concrètement, l'alimentation de l'Agenda 21 assurée par les services, se base sur les actions figurant dans les « Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal » en lien avec les objectifs du programme de législature, sur les mesures inscrites dans ce même programme ainsi que sur les politiques publiques, programmes ou projets en cours. Une autre source venant alimenter l'Agenda 21 sont les interventions parlementaires telles que motions et postulats.

Pratiquement, le suivi de la mise en œuvre est organisée comme suit: une rencontre annuelle en début d'année avec l'ensemble de contributeurs de l'administration et des instances intéressées (2008- le 1er février, 2009-le 6 février). L'objectif est d'aborder un thème spécifique et de faire une restitution de l'année précédente en se basant sur le rapport annuel de gestion du Conseil d'Etat et sur le suivi du programme de législature. Tout du long de l'année les groupes de travail s'organisent selon leur besoin. Une séance est proposée au mois d'octobre pour faire le point sur l'année en cours, par groupe ou selon l'opportunité des projets. L'UDD informe régulièrement la délégation du Conseil d'Etat et/ou le Conseil d'Etat de l'avancement de la démarche.

Délégation du Conseil d'Etat au développement durable

L'UDD a présenté l'avancement de la démarche Agenda 21 et de l'élaboration des réponses aux postulats Zwahlen et Rey le 2 juillet 2008. A l'issue de cette séance, la délégation a approuvé la démarche et exprimé sa volonté de continuation du processus.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pierre Zwahlen et consorts "Pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat, nouveau tour de roue pour un développement durable" et le postulat Eliane Rey et consorts "Pour que le Canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts"

Alors que le processus d'élaboration de l'Agenda 21 était en cours, le 6 février 2007, M. Zwahlen a déposé le postulat « Pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat, nouveau tour de roue pour un développement durable ». Le 20 février 2007, Mme Rey a déposé le postulat « Pour que le Canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts ». Lors des séances des deux commissions, les postulants ont été informés que les propositions faites par l'administration cantonale, ainsi que par la société civile dans le cadre du projet d'Agenda 21, seraient déjà partie constituante des réponses attendues.

L'objectif N° 2 de l'Agenda 21 cantonal inscrits dans la Programme de législature 2007-2012 correspond tout particulièrement à la volonté des postulants, en ce sens que le Conseil d'Etat y affiche sa volonté d' «agir contre le réchauffement climatique, promouvoir les énergies renouvelables et les transports publics» et de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la "société à 2000 watts".

L'élaboration de la réponse commune aux deux postulats a été basée essentiellement sur la collecte de l'ensemble des programmes, politiques et actions pertinents proposés par les services de l'administration (SG-DSE, SESA, SFFN, SEVEN, SAGR, SELT, SDT, SM, SIPAL, SG-DINF, SSP). La Délégation du Conseil d'Etat au développement durable a été informée par l'UDD de l'avancement de la réponse aux postulats le 2 juillet 2008. Après avoir accueilli favorablement la démarche, la Délégation a notamment exprimé sa volonté d'approfondir trois projets-phares dans la présente réponse: les projets de méthanisation, le cluster environnement/énergie et la mise sur pied d'une plate-forme CO₂.

Les réponses aux postulats seront soumises au Conseil d'Etat au printemps 2009.

Intégration de critères de développement durable dans la politique d'achats de la Centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV)

Depuis 2001, l'Etat de Vaud a inscrit dans ses directives administratives (DRUIDE) l'engagement de la CADEV à prendre en compte des critères de développement durable dans sa politique d'achat. Depuis, bien que cette approche ne soit pas systématique, de nombreux produits ont profité d'une telle approche sélective. Les meilleurs exemples sont l'achat de papier recyclé pour l'ensemble de l'administration. La marge de manœuvre reste cependant encore grande.

Aujourd'hui, la CADEV, en collaboration avec l'Unité de développement durable (UDD), a initié une démarche permettant d'améliorer de manière approfondie la prise en compte du développement durable dans ses critères d'achats. L'objectif est de mettre en valeur les mesures déjà prises en faveur du développement durable dans la politique d'achat, de rechercher les axes forts sur lesquels il serait judicieux d'agir (liés aux montants financiers dépensés sur un « produit » ou sur le volume commandé) et d'accompagner la CADEV dans un processus de prise en compte plus systématique du développement durable.

Ce projet d'intégration a débuté par l'analyse de son catalogue pour identifier l'ensemble des familles de fournitures et de matériel disponibles (papier, matériel de bureau, cahiers, livres, toners, électronique, etc.). Ensuite, des critères de durabilité ont été identifiés pour les principales catégories de produits. Dans un deuxième temps, des critères de développement durable seront considérés déjà en amont du processus d'achat et seront pris en compte lors du choix final d'achat.

Ce projet est soutenu par la Confédération pour un montant de 10'000.-

Projets particuliers

Quelques projets suivis par l'UDD

L'OLMA

Le Conseil d'Etat a accepté l'invitation du Canton de Saint-Gall à participer comme hôte d'honneur à l'Olma 2008, la foire nationale de l'agriculture et de l'alimentation. Responsable de cette organisation, l'« Association vaudoise pour l'Olma 2008 » s'est engagée à inscrire cette manifestation dans le cadre du développement durable, de sa conception à son déroulement. Ainsi, la direction de projet, appuyée par l'UDD, a adopté une [Charte de développement durable](#) et, de plus, chaque centre de compétence a reçu des [recommandations](#). L'évaluation de l'ensemble de la démarche Développement durable est également disponible.

Loi sur l'appui au développement économique - utilisation de la Boussole21

Un principe de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) prévoit que L'Etat "s'assure que les principes du développement durable sont respectés" (art. 2, lettre a). Ainsi, le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) en collaboration avec l'UDD ont décidé d'adapter la Boussole 21 pour évaluer les projets présentés par les régions.

Pour rappel la Boussole21 est outil d'aide à la décision destiné aux responsables de projet et aux décideurs appelés à intégrer le développement durable en amont de leur démarche. En moins d'une heure, elle permet de mettre en évidence les impacts positifs et négatifs d'un projet dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Ces évaluations sont possibles sur le site internet www.boussole21.ch

Le SELT et l'UDD, en collaboration avec les organismes régionaux, ont fait évoluer l'outil en mettant plus fortement l'accent sur les commentaires quant aux impacts du projet évalué, les potentiels et les risques liés aux projets. Aujourd'hui, la Boussole21 est utilisable sous un format Excel. L'adaptation de la base Internet est planifiée pour le premier trimestre 2009.

Loi sur les subventions (Lsubv) et développement durable

L'art. 5 LSubv définit le principe d'opportunité selon lequel les subventions sont octroyées. Selon cet article, sont opportunes les subventions qui sont compatibles avec les objectifs et les critères du développement durable (al. b).

Sur demande du SG-DFIRE, l'UDD a collaboré à l'examen des subventions en proposant une méthode permettant de renseigner dans quelles mesures elles contribuent au développement durable.

Cette méthode, qui sera affinée en 2009 sur la base de l'expérience pilote de 2008, comprend un questionnaire destiné à évaluer la durabilité de la gestion de l'entité subventionnée ainsi qu'une grille de lecture permettant, sur la base des réponses au questionnaire-type d'examen, une analyse de la subvention elle-même.

Cours sur le développement durable au centre d'éducation permanente

Selon l'Agenda 21, ce sont les départements et les services qui sont responsables de la mise en œuvre du

développement durable et de l'évaluation de leurs projets. Pour les soutenir dans cette démarche, le CEP et l'Unité de développement durable mettent sur pied des cours spécifiques sur le développement durable. Aujourd'hui, trois cours ont été intégrés au programme de 2009.

Cours 1 : Développement durable : actions et politiques dans le Canton de Vaud

L'objectif est d'expliquer de manière simple ce qu'est le développement durable et de présenter des projets représentatifs de l'intégration de la durabilité au sein des administrations publiques. Ouvert à tous, il est en priorité conseillé aux personnes concernées par l'intégration du développement durable dans les missions ou le fonctionnement de leurs services.

Cours 2 : La Boussole 21: un outil pour évaluer la durabilité de tout projet

La Boussole 21 a pour objectif d'évaluer la durabilité de tout projet en tenant compte de ses impacts environnementaux, sociaux et économiques. Le cours donné sur la Boussole 21 s'adresse à tous les responsables de projets au sein de l'administration cantonale ou d'une administration communale. Lors du cours, les participants apprennent à évaluer leurs projets à l'aide de la Boussole 21 et à identifier ainsi ses impacts positifs et négatifs sous l'angle du développement durable. Afin d'en maîtriser le fonctionnement, une partie du cours est réservée à la pratique, c'est-à-dire à l'examen concret de projets avec la Boussole 21.

Cours 3 : Repère pour élaborer un Agenda 21 communal

Un Agenda 21 est l'instrument recommandé aux collectivités locales pour implémenter le développement durable à leur échelle. Le cours s'adresse aux conseillers communaux et municipaux, ainsi qu'aux collaborateurs appelés à travailler dans ce domaine. Afin d'aider les participants à projeter l'élaboration d'un tel instrument de pilotage, les différentes étapes des processus de conception et de mise en œuvre d'un Agenda 21 sont détaillées et les rôles des multiples acteurs décrits.

Communication sur l'agenda 21

La communication sur l'Agenda 21 profite des canaux existants au sein de l'administration tel que la Gazette, le site intranet, le journal Canton-Communes. Enrichi et mis à jour régulièrement, le site Internet www.vd.ch/durable est un accès aisé à de nombreuses informations pour tous les acteurs, des services administratifs au grand public. Des pages spécifiques à l'intention des communes ont été mises en ligne. Deux pages dans le supplément de la Feuille des avis officiels No 98 du 5 de décembre ont été consacrées à l'Agenda 21 cantonal. Une newsletter sur l'Agenda 21, qui sera diffusée quatre fois par année est en cours de projet. L'élaboration d'un "Jalons" sur "Développement durable: 26 exemples concrets" a été initiée au cours du dernier trimestre.

[Sources d'informations complémentaires](#)

[Feuille des avis officiels de décembre 2008](#)

Un guide d'achat selon des critères de développement durable

Parallèlement à l'intégration de critères de développement durable dans la politique d'achat de la CADEV, l'Unité de développement durable élabore un Guide sur les achats responsables en collaboration avec le Service cantonal du développement durable genevois. Le but est de cibler les critères et les labels qui garantissent le caractère durable du bien acheté, tant au niveau de son processus de production que de son utilisation. Ce guide, qui paraîtra courant 2009, sera largement diffusé auprès des collectivités publiques, mais aussi du secteur privé. Les entités parapubliques subventionnées par l'Etat pourront également s'y référer pour s'orienter vers une politique d'achats durable.

Ce Guide sur les achats responsables a reçu le soutien financier de l'Office fédéral du développement territorial qui, dans le cadre de la politique intégrée des produits de la Confédération, considère ce genre de démarches comme prioritaires pour une mise en œuvre rapide et efficace du développement durable dans la gestion interne des administrations locales.

Projets-modèles pour un développement territorial durable - Des quartiers durables pour l'agglomération lausannoise

D'ici 2020, le canton est appelé à accueillir 100'000 personnes supplémentaires qui, selon les objectifs d'un développement territorial durable, devraient s'installer principalement en milieu urbain. Afin de limiter le mitage du territoire et l'augmentation des besoins en mobilité, ce développement nécessite un savoir faire et des outils nouveaux pour une mise en œuvre de quartiers selon les principes du développement durable.

Fort de son expérience, le Canton de Vaud contribue à l'élaboration d'un outil de planification et d'évaluation de densification urbaine sous l'angle de la durabilité. La réflexion sur la mise en place de quartiers durables est menée dans le cadre des d'un projet-modèle de l'Office fédéral du développement territorial nommé « Des quartiers durables pour l'agglomération lausannoise ». Se sont associés à cette démarche de partenariat public-privé, le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois.

Ayant déjà conçu la méthode " Fil rouge pour une construction durable", le Service immeuble, patrimoine et logistique apporte sa riche expérience dans le domaine. D'autre part, l'implication de l'Unité Développement durable apporte la vision globale des enjeux du développement durable, notamment au niveau économique.

En amont de la démarche, un état des lieux des outils de planification des quartiers et des Eco-quartiers existants a été fait. Il a mis en lumière des lacunes, notamment au niveau de la prise en compte des dimensions sociales et économiques dans la phase de conception de quartiers. Aujourd'hui, l'outil en cours d'élaboration couvre les trois pôles du développement durable de manière équilibrée. Il doit permettre d'évaluer des projets de construction d'environ 3'000 logements. Une phase de test de l'outil se fera sur l'écoquartier de Malley et celui des Plaines du Loup.

La diffusion de l'outil via une plate-forme Internet développée en Open Source est planifiée pour l'été 2010.

Rapport annuel de gestion 2008
Département des Infrastructures (DINF)
Unité de développement durable (UDD)

Sources d'informations complémentaires

Des plus amples information sur l'Agenda 21 cantonal, sur les actions entreprises au sein des services et sur les activités de l'Unité de développement durable sont disponibles sur le site internet www.vd.ch/durable/

Rapport d'activité de l'Unité de développement durable

Groupes de prestations
68.0 Administration

68.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations

68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations
68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants

L'année 2008 a été marquée par la conclusion d'une nouvelle convention-programme avec la Confédération portant sur les années 2008 à 2011 et par l'élaboration de la stratégie cantonale de réalisation de la mensuration officielle et du SIT-ACV, accompagnée d'une demande de crédit d'investissement pour exécuter les travaux y afférents.

Côté métier, 2008 est caractérisée par la stabilisation des performances de l'applicatif informatique métier BDCO (base de données cadastrales officielle), par la relance du processus de répartition des frais de mensuration officielle et enfin par la diffusion d'un volume important de géodonnées provenant du SIT-ACV (système d'information de l'administration cantonale).

Carte d'avancement de la réalisation de la Mensuration officielle :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/avancement-bdco.pdf

Projets particuliers

Projets particuliers

Projet SAU

La priorisation du projet SAU (surfaces agricoles utiles) a rendu nécessaire une réorganisation interne de l'Office et un renforcement du pilotage opérationnel du projet. Les discussions avec la Confédération ont permis de fixer un nouveau délai de réalisation.

Points fixes

Un nouveau concept de gestion des points fixes planimétriques de second ordre a été élaboré et approuvé par l'office fédéral de topographie (swisstopo).

Contrôle des données

Un effort particulier a porté au développement d'un outil de contrôle des données (Interlis-Checker) permettant d'améliorer la qualité et l'intégrité des données introduites en BDCO.

Couverture du territoire en données numériques

Les bases de la stratégie de couverture complète du territoire vaudois par des géodonnées provenant de la mensuration officielle ont également été posées.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des Infrastructures (DINF)

Office de l'information sur le territoire (OIT)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
62.0 Support

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINF
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

Groupes de prestations
62.1 Planification

62.1 Planification

Descriptif

- Préparation de la planification stratégique du Canton
- Etudes préliminaires
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Usagers de la route
- Collaborateurs du DINF
- Autres services de l'Etat
- Bureaux techniques

Groupes de prestations
62.2 Études, projets

62.2 Etudes, projets

Études, projets, directions des travaux.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

Groupes de prestations
62.3 Exploitation

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Groupes de prestations
62.4 Services

62.4 Services

Services aux clients

Descriptif

- Services à l'ACV
- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public
- Gestion des fonds d'achat pour les véhicules lourds et légers de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants

RRVD 2020

Le Département des infrastructures s'est fixé comme objectif de mettre à jour les planifications en matière d'infrastructures de transport. A ce titre, le Service des routes est en charge du volet "routier" de cette démarche.

L'année 2008 aura été celle des réflexions qui auront permis de structurer et de rédiger le contenu de ce futur document de référence. Ce dernier sera composé des grands chapitres suivants (titres encore provisoires):

- Contexte actuel et futur
- La nouvelle hiérarchie du réseau et son adaptation
- L'entretien des chaussées
- La maintenance des ouvrages d'art

Ce document devrait pouvoir être finalisé dans le premier semestre 2009. Il devra permettre au Service des routes d'ancrer la gestion de la construction, de l'aménagement et de l'entretien du réseau routier dans une vision cantonale coordonnée et prospective. Ce document accompagnera et guidera une démarche consultative parallèle en 3 axes:

1. Définition des catégories de routes par leur niveau de service (nouvelle hiérarchie du réseau), consultation en cours
2. Adaptation du réseau sur une période de 10 à 12 ans, consultation à venir
3. Modification de la loi sur les routes, consultation à venir

Il permettra également de définir les grandes lignes d'autres thèmes liés à la gestion des infrastructures routières (contournements de village, limitation de vitesse par zones, etc.) Par ailleurs, il complétera le document "Vers une mobilité durable: les transports publics à l'horizon 2020" de septembre 2006, rédigé par le Service de la mobilité et sera complété par un document, en cours de rédaction, sur la mobilité douce.

Unité territoriale II (UTII)

Avec l'entrée en force de la RPT, le 1er janvier 2008, la Confédération a la compétence exclusive en matière de construction, d'exploitation et d'entretien des routes nationales.

Cependant, compte tenu de leurs compétences, de leur expérience de la gestion de proximité et des infrastructures dont ils disposent, les cantons sont plus à même d'assurer l'exploitation des autoroutes. Regroupés au sein de l'unité territoriale II instituée par la Confédération, (la Suisse en compte onze en tout), les cantons de Fribourg, Vaud et Genève ont choisi de mettre sur pied une structure intercantonale simple sous la forme d'un partenariat, à l'instar de la plupart des cantons suisses.

Les limites de l'unité territoriale II proposées en 2005 par l'Office fédéral des routes ont pu être modifiées suite à d'importantes négociations. Les kilomètres à entretenir par cette unité sont ainsi passés de 212 à 301.

Cette collaboration permet de maintenir dans les cantons concernés environ 200 postes de travail dédiés à l'entretien des routes nationales et financés à 100% par la Confédération.

Les huit centres d'entretien existants restent inchangés. Ce transfert de compétences n'a eu aucune conséquence pour les usagers des autoroutes, les prestations et standards d'entretien demeurant identiques.

Le canton de Vaud assure le pilotage de l'UTII.

Eclatement de la jonction de la Blécherette

L'opportunité de cet aménagement ayant été démontrée, l'Office fédéral des routes (OFROU) a chargé le Service des routes de l'Etat de Vaud de préparer le "projet général" nécessaire à l'évaluation par la Confédération de ce complément d'infrastructures à apporter au réseau autoroutier vaudois.

Tant en regard des objectifs fixés par l'OFROU que des attentes exprimées dans le cadre du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) ainsi que du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), des variantes ont été définies, puis soumises à une analyse multicritère. Cette démarche a permis de déterminer la variante offrant le plus fort potentiel en terme de l'amélioration de la sécurité, pour des coûts raisonnables de mise en œuvre. Cette solution préférentielle a été présentée à l'OFROU, qui l'a définitivement validée.

Parallèlement à la mise au point du dossier technique de cette solution, une étude des impacts sur l'environnement ainsi qu'une étude de trafic ont été réalisées.

Actuellement ce dossier est en cours de finalisation. Le projet général sera adressé aux différents services de la Confédération durant le premier trimestre de 2009. Une décision du Conseil fédéral, quant à la suite à donner au projet, est idéalement attendue pour la fin de 2009.

Projets particuliers

Projets particuliers

H144

L'année a été marquée par un événement important relatif au projet de construction de la H144. En mai 2008, le Service des routes a obtenu l'autorisation de la Commission des finances du Grand Conseil de continuer les études et les travaux après avoir examiné l'estimation d'un surcoût annoncé. En effet, la part cantonale de CHF 26.74 millions dévisée dans l'EMPD de 2003 est passée à CHF 36.17 millions (sans les hausses), principalement en raison des surprises géologiques.

De plus, au cours de l'année 2008, les divers événements suivants ont eu lieu :

- Fin des travaux sur la RC 780
- Fin des sondages géotechniques pour les ponts
- Mise en place d'un pont provisoire sur le Grand Canal
- Prise de possession anticipée des terres sur l'emprise des travaux préparatoires
- Mise à l'enquête des travaux collectifs terminés; traitements des oppositions en cours

RC 177

Au cours de l'année 2008, le SR a analysé les interventions faites dans le cadre de l'enquête publique. Il a cherché, proposé et évalué des améliorations et aménagements allant dans le sens des interventions de nombreux opposants.

Tous les intervenants ont été entendus dans le cadre d'une procédure de conciliation et ont reçu une réponse du DINF avec possibilité de retirer leur opposition. Ainsi, le DINF sera prêt au début 2009 à rendre la décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement, à approuver le projet et à lever les oppositions qui subsistent, démarches qui ouvrent la voie à la suite de la procédure.

Lutte contre les nuisances sonores

Le Canton et la Confédération ont signé en été 2008 la convention-programme concernant les mesures de protection contre le bruit et d'isolation acoustique pour la période allant de 2008 à 2011.

Parallèlement, le SR a préparé l'EMPD demandant un crédit-cadre destiné à financer la part cantonale de la réalisation des mesures d'assainissement contre le bruit le long des routes cantonales pour la période 2008 à 2011.

Enfin, sur les quelque 150 communes touchées par la problématique du bruit routier, la cellule "bruit" du SR en a, à ce jour, sensibilisé plus de 50 en les invitant à entreprendre des démarches conjointes avec le Canton. Ainsi, 19 études d'assainissement ont déjà été mises en route, 6 à 8 d'entre elles étant pratiquement abouties et prêtes à être soumises au SEVEN pour validation.

Mise en conformité au trafic 40t du réseau prioritaire des routes cantonales

En novembre 2005, le Grand Conseil accordait un crédit de CHF 14 millions pour renforcement de 22 ponts du réseau prioritaire 40t des routes cantonales.

En 2008, 8 ouvrages ont été renforcés au col des Mosses sur la RC 705a et 2 sur la RC 251a entre Bretonnières et Vallorbe, ce qui porte à 15 les ouvrages assainis depuis l'octroi du crédit.

Rapport annuel de gestion 2008
Département des Infrastructures (DINF)
Service des routes (SR)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations

64.0 Gestion et administration du service

64.0 Gestion et administration du service (SIPAL)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service

Chef de service

Le chef de service définit la vision (ce vers quoi doit tendre le service), les objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de divisions) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 16, qui sont les siennes.

Une philosophie de service au service des services est la règle.

Quelques activités, non exhaustives.

- Conduite hebdomadaire des rapports de service.
- Suivi mensuel du reporting financier et RH
- Analyse de tous nouveaux besoins émanant de l'ACV
- Promotion et benchmarking du service vers l'extérieur
- Exposés auprès d'administrations et Hautes Ecoles
- Contacts avec la Presse
- Suivi et orientation des projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements, secrétaires généraux et services
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).
- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.

- Entreprises.

Groupes de prestations

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'état

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégique des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclement financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.

Expertises de construction scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

Groupes de prestations

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.

- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

Groupes de prestations

64.3 Monuments et sites

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Connaissance et identification de patrimoine cantonal :

- Contrôle du recensement fédéral des sites construits (ISOS).
- Production et tenue à jour des recensements cantonaux des sites construits et des objets (immeubles et meubles).
- Production de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la PBC).

Mesures Préventives :

- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Mise sous protection (inventaire et classement) des sites et des monuments présentant un intérêt au sens de la LPNMS.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments légaux régissant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseils :

- Contrôle des projets affectant des objets protégés, délivrance de préavis et autorisations spéciales.
- Octroi de subventions à tiers pour des travaux de documentation, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de conservation et de restauration.

Transmission des connaissances :

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (Journées du patrimoine, publications, etc...).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).

- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.
- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations

64.4 Archéologie cantonale

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.

- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

Groupes de prestations

64.6 Assurances

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assuranciers choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

Groupes de prestations

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausses de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.
- SBMA.

Groupes de prestations
64.8 Gestion financière et RH (SIL)

64.8 Gestion financière et RH (SIL)

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

Descriptif

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques,- Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
64.10 Centrale d'achats

64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

Événements marquants, évolutions significatives

Le SIPAL est constitué de 6 divisions :

- division de l'Architecte cantonal, ou portfolio management, chargée de la planification des projets futurs, des lignes directrices en matière de développement durable ainsi que des expertises, achats et ventes immobilières;
- la division Projets, Travaux et Energie, chargée de l'exécution des projets, de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier de l'Etat, de recherche et développement dans le domaine de l'énergie;
- la division Immobilier, chargée de satisfaire les besoins en locaux de l'Administration cantonale, de la gérance à tiers et auprès de tiers, de l'exploitation des bâtiments et de la gestion assurances RC, choses;
- la division Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle;
- la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), chargée de la logistique de l'Etat;
- la division Support, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

16 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service.

Le SIPAL peut compter sur un effectif de 493 collaborateurs.

Division de l'Architecte cantonal

Perregaux - constitution d'un nouveau Parlement sur le site de Perregaux à Lausanne

Le concours d'architecture à deux degrés, après procédure sélective, a été lancé. Le délai pour la remise des dossiers était agendé au 20 décembre, le vainqueur du concours sera connu en juin 2009..

Centre de détention pour mineurs

Le Conseil d'Etat a adopté dans sa séance du 17 novembre 2008 deux demandes de crédit liées au projet d'établissement de détention pour mineurs de Palézieux. Le premier, de 3.8 mio, pour les études relatives à la construction et, le second, d'un mio, pour l'achat d'une parcelle de 20'000 m² sur le territoire de cette même commune. Le Grand Conseil sera saisi de ces demandes début 2009.

Le futur établissement devrait offrir, à terme, 56 places de détention. La première étape de construction se limitant à 36 places.

Le calendrier est le suivant : 2009 : élaboration du PAC, concours d'architecture, développement du projet lauréat. Travaux 2011 et 2012. Mise en exploitation de l'établissement : premier trimestre 2013.

Le montant estimatif du crédit destiné à la construction de la première étape de ce centre s'élève à quelques 25 millions.

Château cantonal

Acceptation par le Grand Conseil en avril 2008 du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat de la Commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la deuxième réponse sur l'entretien du Château cantonal

Château de Grandson

Obtention en septembre 2008 d'un crédit d'étude de frs. 810'000.-. Lancement de ces dernières en vue d'une future restauration du Château de Grandson classé monument historique d'importance nationale.

BCU - Cèdres / Bibliothèque des pasteurs

Analyse d'opportunité en mars 2008 sur l'avenir du bâtiment, analyse de sa capacité de réaffectation et du déplacement de ses collections de livres anciens.

IDHEAP

Pose de la première pierre en décembre 2008 du projet de réhabilitation du bâtiment de Mouline 28, à Chavannes-près-Renens, au nord du campus de Dorigny, ceci en vue de l'extension de cet institut rattaché à l'UNIL.

ECAI - Estimation des valeurs d'assurance des bâtiments historiques de l'Etat

Analyse du patrimoine historique emblématique de l'Etat. Diverses propositions de réajustement des conditions d'assurance appliquées actuellement par l'ECAI.

Cures

Le décret du 4 avril 2006 a autorisé le Conseil d'Etat à vendre 18 cures. Le projet d'aliénation arrive à son terme, 15 cures sont vendues.

Division Projets, Travaux, Energie

Inauguration - CeRN Bursins et salle de Gymnastique au Gymnase de Beaulieu.

L'inauguration du Centre d'entretien des Routes Nationales (CeRn), conjointement avec le Centre d'Intervention Régionale (CIR) de la Polcant à Bursins, ainsi que la remise de la salle de gymnastique du Gymnase de Lausanne-Beaulieu, tous deux certifiés MINERGIE-ECO, manifestent la concrétisation des Directives Energétiques de l'Etat de Vaud et confirment le bien fondé de la stratégie mise en place par le service.

Il est à noter également que les autres services constructeurs (CIT, SSP, BUD, SPAS) ainsi que plusieurs organisations internationales (UICN, FIBA) suivent la voie ainsi tracée par le Groupe Energie. La certification MINERGIE-ECO d'importants projets en cours de réalisation place le canton en leader romand de la construction durable.

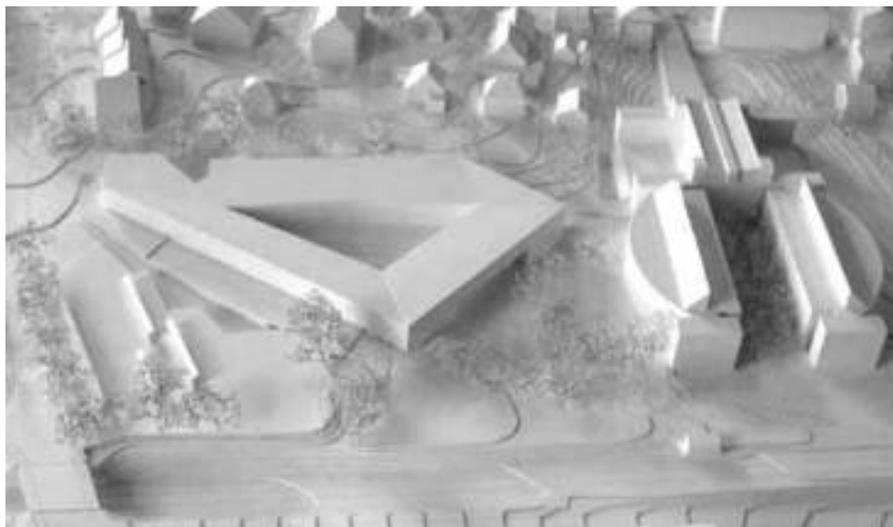


Projets - mises en concurrence

a) Concours

- *Agrandissement du Centre professionnel de Nyon (Gymnase + Ecole Professionnelle Commerciale)*

1er concours visant une certification Minergie-Eco et une construction en bois.
Lauréat : Aeby & Perregger, architectes à Carouge (GE)



- Reconstructions salle Grand Conseil à Perregaux

Traités sous division Architecte cantonal

b) Mandats d'études parallèles

- Centre de détention,- Simplon 43 - rénovation douce

Projets adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat

Les projets ont été adoptés malheureusement après des procédures toujours plus longues. La raison principale en est l'interprétation juridique et financière en lien avec l'art. 163 Cst. 7 projets sur 9 ont été décrétés avec des retards variants de 3 à 16 mois sur la planification en raison soit de choix programmatiques non aboutis, soit de complications administratives (juridiques et financières).

Projets adoptés par le Grand Conseil	
TOTAL	73.552
	en mios de frs.
Crédit-cadre no 2 rattrapage de l'entretien différé	22.000
Morges Marcelin, rénovation Agrilogie	8.900
CHARTEM Centre Horizon d'Activités et de Relais-Transition	6.451
Musée des Beaux-Arts, études	0.340
Restructuration de l'ETML, Lausanne	6.430
Cheseaux-Noréaz, Gymnase d'Yverdon, assainissement 1ère étape	18.400
Crédit additionnel câblage HEP, Lausanne	0.710
Réaff. Bât. Fromex pour l'Etat civil à Moudon	2.850
Restauration cures de Chavornay, Rances et Goumoens-la-Ville	4.697
Aménag. Locaux des offices des poursuites suite à DECTER	2.774

Projets adoptés par le Conseil d'Etat, qui seront présentés au Grand Conseil en 2009	
TOTAL	5.865

	en mios de frs
Crédit d'étude réalisation centres régionaux d'exploitation des RC	0.300
Crédit d'étude constr. Etablissement détention concordataire mineurs	0.370
Crédit d'étude + terrain constr. Etablissement détention concordataire mineurs	4.800
Crédit d'étude transformation Arsenal de Morges et réorg. surfaces du BAP	0.395

Cette situation très critique devra être corrigée afin de pouvoir réaliser l'augmentation du budget d'investissement défini dans le cadre du programme de législation.

En raison de complications administratives toujours plus nombreuses, les dépenses d'investissement n'atteignent que le 60 % du planifié. Le SIPAL s'en voit fort marri.

Les projets principaux retardés sont le Musée cantonal des Beaux Arts (refus en votation le 30.11.2008), le Centre Blécherette IV (CBIV), le Centre de détention des mineurs, la transformation de la Planta et l'assainissement du Gymnase d'Yverdon. En raison du supplément de travail généré par ces retards, plusieurs projets d'assainissement de bâtiments n'ont pas pu commencer.

Parmi les nombreux chantiers, il faut relever la fin de l'assainissement de l'amiante dans 3 écoles (Gymnase d'Yverdon, EPCL et CPNV), la réalisation de la chaufferie de Morges-Marcelin (chaufferie à pellets de 800 KW) et l'assainissement du Centre d'enseignement Professionnel de Vevey.

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPAL représentent un chiffre d'affaires d'environ 60 mios,

Division Immobilier

Location auprès de tiers

- Lausanne, Langallerie 11, installation de la nouvelle Cour des Comptes.
- Cully, installation de la nouvelle Justice de paix du district Lavaux-Oron.
- Nyon, implantation des besoins nouveaux et négociation de l'extension des infrastructures du Service des automobiles et de la navigation (SAN), Centre de l'Ouest vaudois.
- Nyon et Vevey, extension des locaux des offices des poursuites et faillites.
- Penthaz, emménagement (2e étage) du Service pénitentiaire (SPEN).
- Yverdon-les-Bains, La Plaine 5, restitution anticipée des anciens locaux de la Préfecture.
- Redéploiement des Postes de Gendarmerie (contrats de prestation). Nouvelles localisations à Gland, Grandson, Le Mont-sur-Lausanne. Projets en cours à Cossonay et Montreux.

Situation des locations auprès de tiers au 31.12.2008 :

759 baux en vigueur qui représentent un loyer annuel payé de CHF 40'917'425.15.

Location à des tiers

- Adaptation de l'ensemble des indemnités d'occupation des cures mises à disposition des ministres de l'Eglise au 1er juin 2008. (+ CHF 62'566.-- pour 2008 // + CHF 107'256.-- pour les années suivantes).

Exploitation

- Etude d'une méthodologie de nettoyage respectueuse de l'environnement sur le site du Tribunal cantonal.

Assurances

- Définition des critères d'évaluation et des valeurs d'assurance incendie des bâtiments emblématiques en collaboration avec l'ECA.
- Analyse des besoins et élaboration d'un contrat cadre d'assurance RC maître d'ouvrage et travaux de construction.
- Nombre de sinistres ECA, RC, vol, traités : 18 cas pour 2008.

Division Monuments, Sites et Archéologie

Monuments et sites

Inventaire fédéral des sites bâtis à protéger en Suisse (ISOS):

Au printemps 2008, les décisions de qualification et classification des quatre derniers districts (non encore approuvées par le Conseil fédéral) ont été prises, après une visite sur place de la Commission fédérale d'évaluation de l'ISOS. Les Conseillers d'Etat du DINF et du DEC ont approuvé ce travail qui est en instance de décision à Berne.

Durant l'été 2008, les sites d'intérêt national ont été digitalisés. Cette opération terminée a permis d'enrichir la couche "Recensement architectural" de geoplanet par les données de l'ISOS. La couche s'appelle désormais "recensement architectural et ISOS".

Conséquences : L'accès du public aux sites nationaux de recensement ISOS facilite la tâche des urbanistes et des architectes en ce qui concerne les études de planification territoriale.

Recensement architectural : Bilan 2008

En 2008, les révisions et actualisations de recensement architectural se sont terminées pour 17 communes, totalisant près de 1400 fiches de recensement, un nouvel exemplaire de dossier a été remis aux autorités communales. Il s'agit des communes de: VILLENEUVE, GRANGES-PRES-MARNAND, BULLET, CHAMPAGNE, BURTIGNY, MATHOD, FROIDEVILLE, OPPENS, CUGY, VILLARS-BRAMARD, PREMIER, MUTRUX, SARZENS, FONTANEZIER, ECLAGNENS, MAUBORGET, VAUGONDRY.

Le travail de révision est en cours pour douze communes, totalisant 2700 fiches de recensement. Il s'agit de PAYERNE, CHARDONNE, JURIENS, CHAMPVENT, ESSERT-SOUS-CHAMPVENT, LA RIPPE, OLLON, SAINT-CERGUE, VALEYRES-SOUS-MONTAGNY, VILLARS-SOUS-CHAMPVENT, ARNEX-SUR-ORBE, L'ABBAYE.

Recensement sur la modernité urbanistique et architecturale du XX ième siècle

Villa à La Tour-de-Peilz, archi. Pythoud, Pythoud René, 1964-1965



La période à étudier couvre donc la modernité du XX^{ème} siècle et concerne une période comprise entre **1920 et 1974**.

En 2008, les premières phases de travail ont permis le dépouillement quasi exhaustif des revues et guides d'architecture ainsi que certaines monographies.

La suite du travail en 2009 aura pour axe principal le travail de la commission d'évaluation des objets localisés.

Journées Européennes du Patrimoine 2008

Lors de la 15^{ème} édition des journées européennes du patrimoine et malgré les intempéries, plus de 20'000 visites ont été comptabilisées sur les sites vaudois, et 9'000 dans les musées ouverts gratuitement en cette occasion. Le record d'affluence revient au Caux Palace et à l'ensemble du village qui ont vu défiler plus de 6'000 visiteurs. Il est à relever que la totalité des visiteurs pour toute la Suisse a été d'environ 80'000.

Durant l'année 2008 la section MS a traité 1414 dossiers CAMAC dont

- 764 dossiers liés à la pose de capteurs solaires et
- 89 dossiers ACV de planifications (PPA,PQ ,PGA etc...), ce qui correspond a une augmentation de plus de 100% par rapport à 2007.

Par ailleurs, la commission consultative des sites protégés et de l'énergie solaire a traité 71 cas dont

- 30 n'ont pas suscité de remarque,
- 30 ont suscité des propositions de modification d'emplacement
- 11 préavis négatifs.

31 dossiers du Tribunal administratif ont nécessité l'intervention de la Section MS.

Archéologie cantonale

L'année 2008, à nouveau marquée par une intense activité dans le domaine de la construction, a impliqué une série de fouilles préventives et de découvertes. Parmi les principales :

- Troisième étape de fouilles dans la carrière Holcim-Eclépens. Environ 40 nouvelles fosses-dépôts de l'âge du Fer (vers 100 av. J.-C.).
- Deux chantiers dans le site de la ville celtique et romaine d'Yverdon. Suite de l'étude du rempart helvète de 80 av. J.-C.
- Recherches dans les chantiers de construction de l'EPFL (hôtel et logements d'étudiants), captage de source et canalisations romaines.
- Plusieurs fouilles dans la ville romaine de Nyon, pour des projets immobiliers.
- Fin des interventions dans un cimetière romain d'Avenches, pour le projet Nespresso.
- Evaluation des vestiges archéologiques dans l'emprise du projet Metamorphose, à Lausanne-Vidy.

Des études et synthèses des résultats de fouilles ont été conduites et achevées pour une dizaine de projets. Leur publication va intervenir en 2009.

Restauration : la dernière mosaïque découverte à Orbe a été l'objet de travaux de conservation, prélude à sa présentation publique.

En 2008, la Section Archéologie cantonale a traité 588 (2007 : 618) dossiers de projets susceptibles de porter atteinte à des sites archéologiques. Il en a résulté la prescription de mesures particulières pour 164 projets (2007 : 208).

- La carte archéologique cantonale définit 3'353 sites archéologiques dans le canton (2007 : 3'330).
- Les régions archéologiques déterminées sont au nombre de 1'529 (2007 : 1522). Il s'agit de périmètres où s'exercent des mesures de protection et de surveillance.

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud

En 2008, la CADEV

- a eu une intense et fructueuse collaboration avec la DGEO pour l'introduction des nouveaux moyens romands pour l'enseignement du français;
- a, en collaboration avec les directions des établissements scolaires du Canton, étendu à toute la période des vacances d'été la prolongation des livraisons pour la rentrée scolaire 2008/2009, afin d'assurer la disponibilité du matériel nécessaire à l'enseignement;
- a renforcé avec succès sa politique d'achats intercantonaux dans les domaines de la formation et de l'administration;
- a respecté les objectifs définis pour la mise en place de son shop en ligne, en l'interfaçant avec le logiciel métier, ce qui a eu pour effet de sécuriser les transactions, d'éviter les ressaisies de données et de diminuer la consommation de papier;
- a mené à bien, avec la division Projets, Travaux, Energie du service, le projet d'agrandissement intra muros du Centre d'édition, rendu nécessaire par l'évolution des impressions et moyens de production.

De surcroît, la CADEV a été mobilisée une bonne partie de l'année par deux audits menés en parallèle par le Contrôle Cantonal des Finances (CCF) et l'Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA).

Projets particuliers

TENER - XCAD

Le développement d'outils informatiques Open source pour le suivi et la gestion énergétique (TENER) et la plateforme d'échange pour les plans (XCAD) permettent de mettre en place une gestion efficace du parc immobilier de l'Etat. Ces outils seront complétés en 2010 par la mise en place d'un outil de Facility Management.

Programme de législation

La mise en place et l'application des Directives Energétiques et du Fil Rouge conduit par le SIPAL, entité Energie, répond à la mesure no 11 du programme de législation et aux objectifs 2 et 3 de l'Agenda 21 cantonal, en particulier pour la réduction du CO2, l'usage des énergies renouvelables et l'exemplarité en matière de développement durable sur toutes les constructions et rénovations, propriété ou majoritairement subventionnés par l'Etat.

Division Immobilier

- Abbatiale de Romainmôtier : Définition des prestations, répartition des tâches et responsabilités entre l'Etat, la Commune et les entités de l'Eglise pour l'exploitation du site et élaboration d'une convention cadre.
- Elaboration d'une convention d'usage d'infrastructures locales sur le site de la PCi à Gollion entre l'Etat de Vaud et l'Association « Ecole supérieure de soins ambulanciers de Bois-Cerf et Centre d'enseignement des soins d'urgence », en charge de la formation d'ambulancière et ambulancier diplômé(e) E.S.
- Négociations conduites et abouties avec la Commune de Ste-Croix et deux propriétaires privés pour la création de la cafétéria de l'Ecole technique de Ste-Croix.

Monuments et sites et Archéologie

PDL de la gare de Coppet - projet de valorisation

Ce projet situé à l'entrée ouest de Coppet touche un site ISOS national et un monument historique (le château et ses abords) classé et mis sous la protection de la Confédération. Suite à un préavis négatif de la commission fédérale des MH, et aux remarques de la Section MS, le projet a été remanié et présenté à la délégation du Conseil d'Etat au Développement territorial, Mobilité et Découpage territorial (DTMDT), le 5 novembre 2008, qui a émis des conditions à inscrire dans le PDL :

- 1° Assurer la maîtrise du traitement urbanistique et architectural par des mesures de protection du parc.

2° Gabarit des constructions sur la parc R+3 + attique en retrait pour les secteurs C1 et C2

•

3° Exclure l'affectation en logement du rez-de-chaussée et étendre l'espace public du parc jusqu'au pied des façades

•

4° Optimiser la densité globale, notamment côté Jura.

Allaman transformation et restauration du château et des dépendances.

La mise à l'enquête pour la restauration et la transformation du château a eu lieu en mars 2008 et a suscité quelques oppositions, le projet étant jugé non conforme à l'arrêté de classement du château et de ses abords. Le projet a été amputé des constructions non liées au château ce qui a enlevé toute ambiguïté par rapport aux directives de l'arrêté de classement. La mise à l'enquête devrait avoir lieu début 2009.

Nyon projet de restauration du temple

Les sondages des spécialistes ont été effectués durant l'automne 2008 dans le but de demander un crédit communal pour les études en vue de la restauration extérieure et intérieure de l'édifice.

Aigle – Restauration du château

Commencés en 2000 et achevés en 2008, les travaux de restauration ont touché l'enveloppe extérieure y compris les toitures du monument, ainsi que la majorité des salles. Axés essentiellement sur la conservation restauration de la substance ancienne du château, les travaux ont permis également d'améliorer les structures d'accueil des visiteurs.

Yverdon : Collège de la place d'Armes

Les travaux de restauration des façades du collège de la place d'Armes se sont achevés en 2008.

Vevey: Château de l'Aile

Les travaux de restauration du château de l'Aile ont finalement pu débuter en 2008.

Rivaz :

Les travaux de réhabilitation du site des moulins de Rivaz sont en cours de réalisation.

CONCOURS

Durant l'année 2008, les collaborateurs de la Section MS ont fait partie du Jurys de collèges d'experts pour 10 concours:

La participation à ces concours fait partie des missions de la Section Monuments et Sites. Chacun des cas ci-dessus a permis d'apporter l'expérience dans le domaine de la conservation et dans l'approche des sites importants et d'établir des contacts constructifs avec les autorités communales.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des Infrastructures (DINF)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
66.0 Administration

66.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Groupes de prestations

66.2 Gestion des transports publics

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Événements marquants, évolutions significatives

Evènements marquants

Projets d'agglomération

A fin 2007, les trois projets d'agglomération touchant le canton – le projet Lausanne-Morges (PALM), le projet franco-valdo-genevois (PAFVG) et le projet de l'agglomération Yverdon (AggloY) – avaient été transmis à l'Office fédéral du développement territorial (ODT) en vue de bénéficier de contributions fédérales pour les infrastructures de transport en agglomération.

Le Service de la mobilité (SM) a contribué de manière très importante à ces projets d'agglomération, et en particulier celui du PALM, en collaboration avec les responsables régionaux et le Service cantonal du développement territorial (SDT). Il a en particulier conduit les études préliminaires des axes forts de transports publics urbains (AFTPU) de l'agglomération lausannoise.

A fin mai, le Conseil d'Etat a confirmé le choix de réaliser, d'ici à 2020, un réseau d'axes forts de transports publics. Pour la première étape (2011-2014), le gouvernement a retenu des investissements estimés à environ 330 millions de francs comprenant la construction du tram Renens-Flon et de plusieurs tronçons de trolley/bus en site propre. Ce réseau sera complété en deuxième étape (2015-2018) par de nouveaux tronçons de trolleys/bus et des prolongements de la ligne de tram vers le Nord de Lausanne (Blécherette – Rionzi) et vers Bussigny-nord (Croix de Péage). Le tracé de la ligne desservant le plateau de la Blécherette depuis la Place de l'Europe reste à préciser par des études d'avant-projet plus approfondies portant sur deux variantes (souterrain par Beaulieu et en surface en passant par la rue Centrale – St-Martin – La Borde – La Pontaise).

Le 26 novembre 2008, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de 7.7 MCHF et un prêt conditionnellement remboursable de 23.8 MCHF aux Transports publics de la région lausannoise (tl), pour l'étude de la première étape du réseau des AFTPU. Ce message a été préparé par le Service de la mobilité. Le crédit permettra de conduire les phases d'étude d'avant projet, de projet, de procédure de demande d'autorisation de construire et d'appel d'offres de la première étape du réseau des axes forts. Il couvre également l'achèvement des études d'opportunité permettant d'arrêter le tracé définitif du réseau ainsi que l'avant projet de certains éléments du réseau dont la réalisation est prévue en deuxième étape mais qui conditionnent néanmoins fortement la première.

Les trois projets d'agglomération de notre canton ont rencontré un accueil très positif de la part du Conseil fédéral grâce à la bonne coordination entre aménagement du territoire et transports. Le gouvernement a en effet mis en consultation à mi-décembre le projet de message sur l'arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011 à 2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération.

Les projets d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et franco-valdo-genevois (PAFVG) devraient bénéficier d'un taux de subventionnement fédéral de 40%, un taux parmi les plus élevés de Suisse. Quant au projet d'agglomération yverdonnois (agglo Y), il obtiendrait un taux de subventionnement de 35 %. Les soutiens financiers de la Confédération profiteront d'abord aux transports publics et à la mobilité douce. Concrètement, la Confédération soutiendra notamment la réalisation de lignes de tramway, l'amélioration des réseaux de bus et de trolleybus et le développement de réseaux cyclables.

Projet de métro m2 et réseau tl08

La ligne de métro m2, reliant Ouchy à Epalinges, a été mise en service commercial le lundi 27 octobre 2008 avec une première course au départ d'Ouchy à 5h30. C'est la première ligne de métro automatique de Suisse et la plus

pentue au monde.



Cette ouverture marque l'aboutissement de quinze années de travail consacrées par le service à ce projet : le premier crédit d'études avait été adopté en 1993.

L'inauguration officielle s'est déroulée le jeudi 18 septembre 2008 en présence de M. le conseiller fédéral M. Leuenberger, chef du Département fédéral des transports des communications et de l'énergie (DETEC). Le 14 septembre, l'Office fédéral des transports avait délivré l'autorisation d'exploiter.

Les premiers résultats de l'exploitation indiquent un chiffre de trafic conforme, voire supérieur, aux estimations faites lors de la planification du projet avec environ 60'000 – 70'000 voyageurs par jour. La réorganisation du réseau des bus tl (réseau tl 08) est intervenue dimanche 14 décembre 2008.

L'exploitation de la ligne doit encore est stabilisée pendant cette phase initiale de "rodage" du système et de sa gestion par ses opérateurs. La cadence de circulation aux heures de pointe est de 6 minutes sur l'entier de la ligne et de 3 minutes sur le tronçon central entre la Gare CFF et la Sallaz.

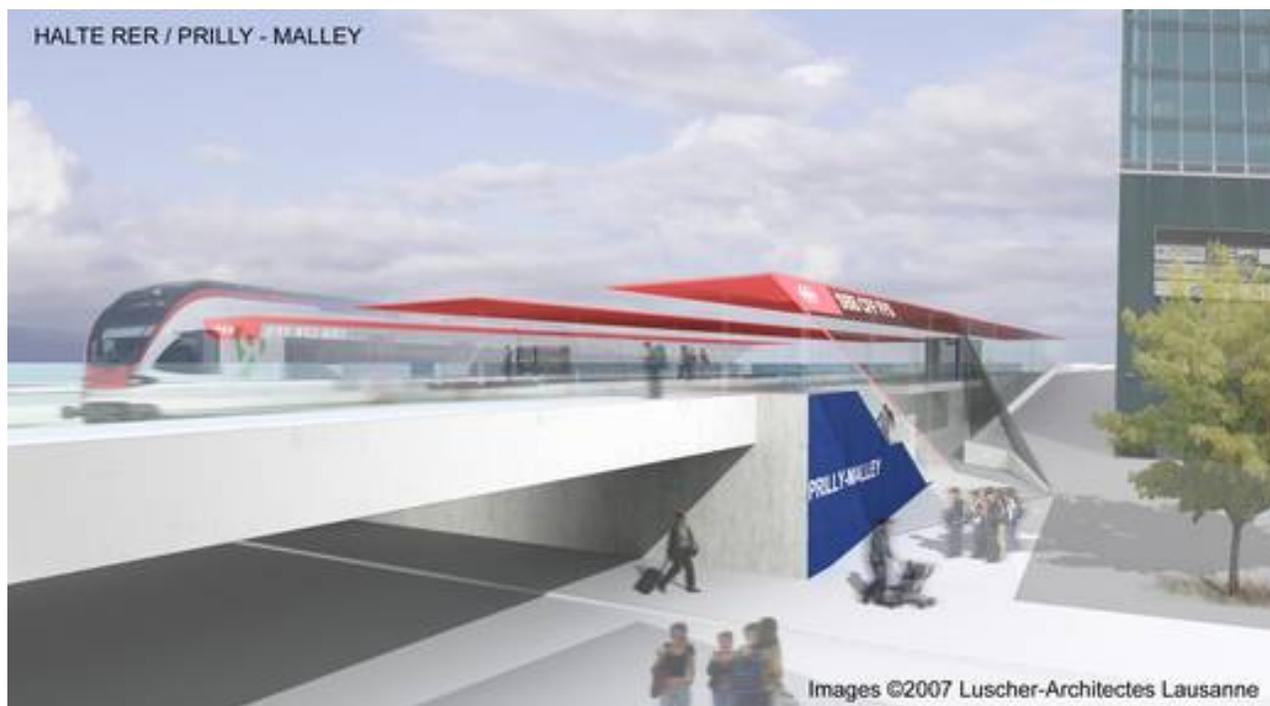
Projets particuliers

Projets particuliers

Développement du RER Vaudois et de la halte de Prilly-Malley (HPM)

Le 1 décembre 2008, le RER vaudois a franchit une étape décisive avec le premier coup de pioche de la HPM, après moins de 18 mois consacrés aux études de projet, à la procédure d'obtention du permis de construire et aux négociations avec les riverains. La HPM va contribuer à accroître le trafic sur le RER vaudois et l'introduction de rames FLIRT favorisera la cadence à 15 minutes entre Cossonay et Cully.

En septembre 2008, les CFF ont signé avec le chef du DINF la convention concernant l'acquisition par les CFF de 19 nouvelles rames modernes à plancher bas, de type FLIRT, fabriquées par la société suisse Stadler, pour la desserte des principales lignes du RER vaudois. Celles-ci entreront en service en 2010 et en 2011.



Située à mi-distance entre les gares de Lausanne et Renens, la future HPM, devisée à 79.8 MCHF, sera équipée d'un quai central et de deux quais extérieurs. Elle disposera d'un nouveau passage piétonnier sous voies près du passage routier existant de l'Avenue du Chablais. Une exploitation totale sur les quatre voies interviendra ultérieurement dès que la 4e voie Lausanne - Renens sera construite.

Le potentiel actuel de la halte est de 8'500 habitants et emplois dans un périmètre de 500 m. A l'horizon 2020, son potentiel sera de 12'500 habitants et emplois avec une réserve de 2500 habitants et emplois. Avec le développement du RER d'ici à 2020, le nombre de voyageurs entre Renens et Lausanne va croître de 68% par rapport à 2005.

Le financement du projet a été adopté par le Grand Conseil par décret du 21 septembre 2008. Cette réalisation fait partie des projets urgents retenus par la Confédération dans le fonds d'infrastructure. Elle bénéficie d'une contribution fédérale de 50%, ramenant la charge du Canton à 39.9 MCHF. Les travaux d'exécution ont été confiés aux CFF: la mise en service est prévue entre fin 2011 et mi-2012.

Développement de l'infrastructure ferroviaire (projet ZEB)

Le Service de la mobilité a participé aux actions conduites de manière concertée entre cantons de Suisse occidentale afin d'obtenir de la Confédération qu'elle réalise les investissements indispensables pour répondre à la croissance du trafic sur le réseau CFF. Le message sur le projet ZEB a en effet été traité durant l'année 2008 par les Chambres fédérales. La 4^{ème} voie Lausanne – Renens fait partie de l'offre de base adoptée respectivement par chacune des deux chambres. Suite aux actions de lobbying conduits par les cantons notamment, le parlement a fixé au Conseil fédéral un délai à fin 2010 pour lui présenter un message pour les projets non retenus, dont la 3^{ème} voie entre Renens et Allaman et le doublement complet de la ligne du Pied du Jura le long du lac de Bière.

LEB : introduction de la cadence au quart d'heure entre Lausanne et Cheseaux

Le projet d'introduire la cadence au quart d'heure a progressé avec l'adoption par le Grand Conseil, le 23 septembre 2008, du décret pour le financement de six nouvelles rames à plancher bas d'un coût de 41 MCHF. Celles-ci seront en service à fin 2010. La direction du LEB a de son côté transmis à l'OFT en décembre le dossier d'approbation des plans du nouveau point d'évitement de Prilly-Union, nécessaire pour assurer la cadence au quart d'heure.

Suissemobile

Le Canton de Vaud est partenaire de SuisseMobile et collabore à la création de différents itinéraires balisés pour la mobilité douce au niveau national. Que ce soit à pied, à vélo, en VTT, en rollers ou en canoë, pour se promener, faire de la randonnée ou être sportif, des milliers de kilomètres sont sélectionnés et permettent de découvrir la Suisse dans toute sa beauté. Après trois années de travail, SuisseMobile a été lancé au printemps marquant la fin des travaux de balisage des différents itinéraires.

Rapport annuel de gestion 2008
Département des Infrastructures (DINF)
Service de la mobilité (SM)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'information complémentaires

Voir le site internet du Service de la mobilité

Groupes de prestations
63.0 Administration

63.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Administration du service.
- Support administratif (secrétariat, RH, logistique).
- Support financier et comptable.
- Support communication et relations internes/externes.
- Coordination en matière de sécurité.
- Coordination avec la centrale d'achat.
- Coordination avec le support juridique.
- Coordination avec le support de formation (base et support métier par les services).
- Standardisation des processus de conduite de projets informatiques et contrôle de leur application.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.1 Système d'information

63.1 Système d'information

Pilotage du système d'information.

Descriptif

- Supervision de l'élaboration des schémas directeurs des services.
- Cartographie des applications.
- Formalisation et mise à jour du schéma directeur du système d'information cantonal.
- Coordination et priorisation des projets informatiques (objectif d'harmonisation et de mutualisation des solutions).
- Assistance à la maîtrise de projets transversaux à forts enjeux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.2 Infrastructure et exploitation

63.2 Infrastructure et exploitation

Coordination des infrastructures et de l'exploitation.

Descriptif

- Définition et contrôle des prestations liées à l'exploitation, à la centrale d'appels et au support sur site.
- Support processue et qualité.
- Exploitation, maintenance et développement de l'infrastructure de télécommunications.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.3 Etudes techniques et développement

63.3 Etudes techniques et développement

Coordination des études techniques et du développement.

Descriptif

- Définition et contrôle des normes en matière d'architecture, d'outils et de méthodes.
- Etudes spécifiques.
- Coordination/suivi des développement d'applications.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Événements marquants, évolutions significatives

DSI - Evènements marquants de 2008

Organisation de la DSI

Suite à des difficultés rencontrées en 2007, le CE a décidé en janvier 2008 le lancement du projet **PACE (plan d'action du CE)**, en vue de consolider l'organisation et le fonctionnement de la DSI. Dans le cadre de ce projet, avec l'appui de l'UCA,

- des orientations stratégiques du système d'information cantonal ont été adoptées par le CE (voir le [document complet](#)),
- des travaux ont été conduits et ont débouché sur un projet règlement de l'informatique cantonale soumis au CE en vue d'une adoption et mise en œuvre en 2009.
- plusieurs processus de fonctionnement ont été clarifiés
- les processus et rôles des instances décisionnelles ont été documentés et formalisés
- une nouvelle structure de la DSI a été adoptée, ainsi qu'un plan de mise en œuvre, avec notamment une cellule Ressources humaines renforcée

Dispositifs contractuels

La DSI a revu l'ensemble des modèles de contrats et de conditions générales touchant aux diverses formes de prestations, telles que l'acquisition et la location de biens et de services dans le domaine de l'informatique et des télécommunications. Un audit du CCF sur ce thème a permis de valider la démarche et d'apporter encore quelques améliorations.

Relation avec la société Bedag.

Dès 2001, l'Etat de Vaud a confié son exploitation informatique, de même qu'une partie du support informatique, à la société Bedag, propriété de l'Etat de Berne. Suite à une évolution du statut de cette entreprise, devenue une société de droit privé, et pour rester en conformité avec la loi sur les marchés publics, l'Etat de Vaud a dénoncé en 2005 ce contrat pour juillet 2009. Dans l'intervalle, après des discussions avec l'Etat de Berne, l'Etat de Vaud a décidé en novembre 2008 de réinternaliser et regrouper une bonne partie des prestations d'exploitation et de support informatiques dans une société de droit public (CCE.VD) pour mi-2009 (v. [communiqué du CE](#)).

Entre avril et décembre 2008, la Cour des comptes a décidé de procéder à une mission de contrôle portant sur l'ensemble contractuel qui règle les relations entre l'Etat de Vaud et Bedag. La DSI a été sollicitée dans le cadre de ces investigations, en parallèle aux travaux qu'elle a menés pour donner une meilleure assise à l'exploitation informatique cantonale.

Budget 2009

Conformément aux directives budgétaires, la DSI a élaboré le budget 2009 en faisant apparaître clairement les augmentations de périmètre (effets pérennes des investissements et nouveaux besoins de ressources). Un nouveau processus de priorisation basé sur des critères a été conduit avec les services bénéficiaires et a permis une validation par le Collège des Secrétaires Généraux, avant que l'augmentation définitive de l'enveloppe ne soit adoptée par le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil.

Projets particuliers

Principaux projets de la DSI en 2008

Pôle cyberadministration, socle et référentiels

RDCC - Registre Démographique Canton-Communes - 1ère phase LHR (Loi sur l'harmonisation des registres). Echanges de données avec l'OFS par la plate-forme SEDEX testés avec succès, en vue du recensement fédéral des personnes de 2010.

Pôle fiscalité

ACI - Nouveau système de gestion de la perception fiscale: facturation, encaissements, gestion des acomptes en liaison avec la taxation, dont le déploiement a démarré en novembre. Importante reprise des données de l'ancienne application.

ACI – Evolution de la taxation d'impôts spéciaux et périodiques (gains immobiliers, droits de mutation, donations, successions et impôts fonciers) pour l'adapter à la nouvelle perception.

ACI – Evolution du système de déclaration d'impôts pour diminuer sensiblement les volumes d'impression (VaudTax) et simplifier les procédures de taxation.

Pôle Finances et RH

SPEV – Introduction du nouveau système de rémunération (DECFO-SYSREM)

SAGEFI – Fin du schéma directeur du système d'information financier et élaboration du cahier des charges pour le remplacement du système actuel.

Finances – Centralisation et suivi de diverses plates-formes de comptabilités annexes de l'Administration cantonale sur un produit spécifique, avec notamment la mise en œuvre d'un centre de compétences transverses à l'ACV.

SJL – Gestion du Recouvrement – Participation à l'élaboration du cahier des charges et à la procédure d'appel d'offre pour cette solution.

Pôle institutions

SI EXECUTIF / LEGISLATIF – Maintenance évolutive et stabilisation du système d'information (SI), pour la gestion des affaires du CE, du GC, et du SI des députés : nouveau moteur de recherche, nouvelle gestion documentaire.

SPOP – Elaboration d'un schéma directeur du SI du service.

SJL – Mise en ligne de l'ensemble du recueil systématique de la législation vaudoise, accessible sur Internet.

SCRIS – Mise en œuvre d'un outil de publication statistique avec représentation géographique (GEOCLIP).

Archives cantonales – Mise en œuvre de la gestion des inventaires d'archives touchant le canton et les communes.

Groupe Impact – Gestion des données et des documents de cette unité.

SeCRI - Mise en oeuvre d'un outil de récolte partagé pour les rapports sur les affaires et activités des districts à destination de chaque département et du CE

Pôle santé, économie et social

DSAS - Mise en place dans PROGRES d'un nouvel échéancier facilitant le suivi des dossiers sanitaires et sociaux.

SPAS / CSR - Décentralisation de la gestion des mesures d'insertion vers les CSR.

SPAS et SDE - Nouvelle gestion des sanctions RI dans PROGRES.

SDE – Déploiement de l'application REFEN permettant le suivi des contrôles des entreprises.

SSP - Réalisation d'une interface avec le logiciel comptable (PCS) pour le règlement des factures d'hospitalisation hors canton (HOSPEX).

SASH / OCC - Gestion des subsides assurances maladies : développement d'une interface de saisie décentralisée des demandes de subsides depuis les communes du canton.

SELT - Ouverture du registre cantonal des entreprises (PETALE) aux communes vaudoises leur permettant la mise à jour des registres fédéral (OFS) et cantonal des entreprises.

DSAS – Travaux d'infrastructure technique : préparation de la migration de la base de donnée de PROGRES et PCS vers une nouvelle version, migration des documents archivés (GED) sur ces progiciels vers une nouvelle plateforme ECM.

Pôle sécurité et justice

OJV – OPF – Mise en œuvre du nouveau système de gestion des poursuites dans un premier office (THEMIS).

OJV – Mise en œuvre d'une nouvelle gestion de la jurisprudence des tribunaux dans un greffe pilote (JuGe).

PCV – Mise en œuvre du système d'information et d'archivage de la police sur un nouvel outil.

PCV – Mise en œuvre du système de gestion et de planification du personnel de la Police (GESCOPP).

OJV – Réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif : intégration de l'informatique.

OJV – Remplacement de tous les postes de travail : passage de terminaux à des PC.

SPEN – Evolution de la gestion du service pénitentiaire en collaboration avec Genève (PAPILLON).

Pôle territoire, environnement et patrimoine

OIT – Poursuite et achèvement de la migration des systèmes géoréférencés vers un nouvel environnement.

SFFN – Elaboration des lignes directrices pour l'adaptation des applications de gestion des subventions, suite à la RPT

SR – Déploiement de l'application de gestion des centres d'entretien d'autoroutes (application intercantonale LISA).

SG-DINF – Cadastre géologique : mise en ligne des applications de sondages géologiques.

SESA – Cahier de charge et réalisation de la phase « qualité de l'eau » de l'application de gestion du réseau des eaux de ruissellement (GESREAU phase 4).

DSI – Plates-formes collaboratives et transversales:

Développement d'un prototype d'outil de production et de gestion de formulaires en ligne (eFORMS).

Développement de nouveaux services (impression et archivage) sur la plate-forme d'éditique.

Evolution et migration des plates-formes d'outils d'aide à la décision.

Extension du socle technique pour les applications métier : portail d'accès sécurisé, gestion électronique de documents sur un nouvel outil, plates-formes d'échanges inter-applications.

DSI – télécommunications

RCV 4a : modernisation de la téléphonie : généralisation de la téléphonie sur IP (VoIP)

Installation de réseaux sans fil: Mise en place d'accès sans fil au RCV dans les principales salles de conférences permettant aux députés, et, progressivement, au personnel de l'administration de se connecter aux applications de l'Etat.

DSI – Cellule d'appui à la direction

Projet PACE – Plan d'action du CE pour la consolidation de l'organisation et du fonctionnement de la DSI.

Mise en œuvre du processus projet informatique (formalisation, livrables, formation).

Priorisation de nouveaux projets et besoins en ressources au budget de fonctionnement DSI 2009, avec l'appui du CSG élargi (Collège des secrétaires généraux des départements et SG-OJV).

CARTOGRAPHIE DU SI : consolidation de la cartographie applicative, révision de la convention de modélisation, réalisation partielle de la cartographie de processus métiers (SPOP, OJV, SAGR, DGEP, SPEV, ...).

Travaux de collaboration VD-BE dans le domaine de l'informatique : négociations puis proposition d'un concordat visant à formaliser la poursuite de la relation entre les deux cantons.

Travaux préparatoires de mise en œuvre de l'établissement de droit public CCE.VD

Réalisation et mise en œuvre des nouveaux modèles de contrats-type

Pour mémoire, hors DSI, Unité informatique du DFJC:

DGEO-DGEP – Mise en œuvre du système d'information des établissements de formation (SIEF)

Sources d'informations complémentaires

Documents complémentaires:

[Orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de systèmes d'information](#)

[Communiqué de presse du Conseil d'Etat relatif au Contrat avec le contrat Bedag](#)